



Mouvement ESSAIM

Action 11

Automne 2005

Courriel : essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org



Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 3, numéro 3

Entente avec les retraités

Des nouvelles du Mouvement (automne 2005)

Depuis le début de nos actions, nous vous avons partagé avec vous les résultats de nos recherches sur les conséquences de l'indexation partielle (-3 % de l'IPC) sur les rentes des retraités.

Comme gouvernement et à titre d'élus avez-vous fait vos propres évaluations ?

Quand publierez-vous les résultats de vos études concernant la situation financière des retraités des secteurs public et parapublic ?

Rappel important

En 2004, la rente annuelle moyenne des **117 832 retraités du RREGOP** est maintenant de **13 711 \$**.

La rente annuelle moyenne versée aux conjoints survivants et aux orphelins est de **3 789 \$**.

En ce qui concerne le RRE, le RRCE et d'autres régimes, les cotisations sont versées au **Fonds consolidé du revenu de l'État**. Est-ce à dire que les cotisants de ces régimes financent une partie des dépenses de la province ?

La période des années travaillées entre 1982 et 2000 doit faire l'objet d'une entente entre les retraités et le gouvernement, et ce, sans intermédiaire.

Jusqu'ici, des intervenants ont prétendu défendre et protéger les Aînés. Résultat : **23 ans de « sur place »**.

Nous avons un droit de regard sur l'utilisation de nos investissements dans nos régimes de retraite, car ils sont **nos REER personnels**. La CARRA administre une vingtaine de régimes. Le RREGOP, le RRPE, le RREM, ... ont leur propre fonds, mais que sont devenues les cotisations des autres régimes ? Elles ont été déposées dans le **Fonds consolidé du revenu** de la province pour financer les projets de l'État.

Si les cotisations des travailleurs de tous les régimes de retraite, RRE, RRCE, RRF, ... avaient été capitalisées sur les mêmes principes que le RREGOP (exemple à la fin du bulletin), les retraités de **chacun des régimes auraient actuellement des fonds intéressants**. Par la non-capitalisation de leurs cotisations, les retraités de ces régimes perdent les intérêts et profits résultant des placements et de la croissance de leurs fonds.

Trouvez-vous normal de fondre les **cotisations** des cotisants dans le Fonds consolidé du revenu et de les utiliser pour l'administration de la province ? Ces cotisations auraient dû être **placées** dans **des fonds** de placement **sécuritaires** générant des profits.

À titre d'élus, il est important que vous portiez une attention particulière à la période des années travaillées entre 1982 et 2000 et à la capitalisation de tous les régimes de retraite. Nous avons besoin d'une entente concernant sur cette période.

Arlette Bouchard
Porte-parole du Mouvement ESSAIM

Mouvement ESSAIM, Arlette Bouchard, 1750 Des Grands Coteaux, St-Mathieu-de-Beloil, J3G 2C9
Tél. (450) 467-7060 Courriel : essaim2003@videotron.ca

Parler d'une seule voix

« *Unissez-vous et parlez d'une seule voix.* », voilà le message de plusieurs députés.

Évidemment, si une seule association s'exprimait au nom de tous les retraités, cela faciliterait vos prises de décision. Que demanderait cette association ? Des miettes ou la véritable valeur de nos investissements ?

Nos grandes associations sont en recherche d'identité. Quels gestes politiques d'importance ont été posés durant les vingt-trois dernières années pour remettre en question le décret 68 de 1982 ? Les retraités de la base vivent les conséquences d'une injustice qui ne fut jamais contestée officiellement depuis 82. Notre confiance n'est surtout pas dans les intervenants présents dans le dossier des régimes de retraite en 2000.

Mesdames et Messieurs les députés(es), demandez-vous aux travailleurs de ne former qu'un seul et unique syndicat ? Non. Occasionnellement, les syndiqués s'allient pour défendre des dossiers précis, mais ils gardent leur identité propre et leurs objectifs.

Pourquoi le groupe social des retraités, devrait-il s'exprimer d'une seule voix ? Actuellement, **chaque alliance proposée aux retraités vise la révision à la baisse de nos demandes légitimes. IL NE SAURAIT EN ÊTRE QUESTION !**

S'allier, peut-être,

- si la demande est d'obtenir **une entente qui reconnaîtrait les années travaillées entre 1982 et 2000 comme étant pleinement indexée** ;
- si on demande **une compensation financière pour les pertes encourues** durant cette même période ;
- si on demande de **recalculer les rentes en indexant pleinement les années cotisées entre 1982 et 2000** ;
- si le gouvernement reconnaît qu'il a **une dette d'au moins 35,379 milliards** envers les retraités ;
- si le gouvernement **prend les mesures nécessaires pour éponger cette dette.**

Des alliances pour réviser nos demandes à la baisse. NON !

Nous demandons ce qui nous revient de droit.

